

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

ID : 028-200056463-20201103-2020_142-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 NOVEMBRE 2020

Date de convocation : 28/10/20	L'an deux mille vingt Le mardi trois novembre à vingt heures sept				
Date d'affichage :	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Dagron en séance publique sous la présidence de M. le Maire				
NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice 33	Présents 27	Pouvoirs 4	Votants 31	Absents 2

DELIBERATION N°20/142

ETAIENT PRESENTS : (27)

Jean-Pierre **ALCIERI**
Catherine **AUBIJOUX**
Gilberte **BLUM**
Sylviane **BOENS**
Chrystiane **CHEVALLIER**
Cécile **DAUZATS**
Yoann **DEBOUCHAUD**

Dominique **DESHAYES**
Amandine **DUBAND**
Patrick **DUBOIS**
Jean-Luc **DUCERF**
Bruno **EQUILLE**
Marie-Anne **HAUVILLE**
Joël **GEOFFROY**

Frédéric **GRIZARD**
Fabienne **HARDY HOUDAS**
Claudine **JIMENEZ**
Florence **LE HYARIC**
Stéphane **LEMOINE**
Dominique **LETOUZE**
Steeve **LOCHET**

Nicole **MAKLINE**
Rodolphe **PERROQUIN**
Frédéric **ROBIN**
Sylvie **ROLAND**
Christelle **TOUSSAINT**
Robert **TROUILLET**

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (4)

Youssef **AFOUADAS** a donné pouvoir à Cécile **DAUZATS**.

M. AFOUADAS est arrivé à 21h10 et a pris part au vote à partir du point n°15 Contrat d'assurance des risques statutaires-habilitation CDG28.

Benjamin **DUROSAU** a donné pouvoir à Frédéric **ROBIN**

André **FRANCIGNY** a donné pouvoir à Catherine **AUBIJOUX** à partir de 20h42.

Le pouvoir est pris en compte à partir du point n°11 admission en non-valeur.

Stéphane **HOUDAS** a donné pouvoir à Fabienne **HARDY-HOUDAS**

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (2)

Joseph **DIAZ**
Valérie **DUFRENE**

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Sylvie ROLAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

TARIFS PUBLICS 2020

RAPPORTEUR : *Mme Sylviane BOENS*

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Considérant que la commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN gère un certain nombre de services publics administratifs facultatifs dont les modalités d'accès et les tarifs doivent être fixés par le Conseil Municipal.

Considérant cette année très particulière du fait de la crise sanitaire liée au COVID 19

Considérant qu'il convient de fixer l'ensemble des tarifs des secteurs suivants : Cimetière ; Scolaire ; Culture ; Domaine Public ; Marché ; Chapiteaux ; Salles Communales ; Taxis ; Administratif ; Publicité.

Considérant qu'il semble opportun d'actualiser les tarifs publics

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *VU l'avis favorable de la commission communale « Finances et commerce » du 7 octobre 2020 ;*
- *VU la présentation effectuée par Mme Sylviane BOENS.*

ARTICLE 1 : Décide de fixer les tarifs des différentes prestations à la population à compter du 1^{er} août 2020, comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/11/2020
Reçu en préfecture le 12/11/2020
Affiché le 
ID : 028-200056463-20201103-2020_142-DE

CIMETIERE SECTEUR AUNEAU	TARIF 2019	TARIF 2020
CONCESSION - DUREE 15 ANS INHUMATION SUPPLEMENTAIRE AUTRE QUE LA PREMIERE URNE OU CERCUEIL	135,00 € 55,00 €	135,00 € 55,00 €
CONCESSION - DUREE 30 ANS INHUMATION SUPPLEMENTAIRE AUTRE QUE LA PREMIERE URNE OU CERCUEIL	235,00 € 95,00 €	235,00 € 95,00 €
CONCESSION - DUREE 50 ANS INHUMATION SUPPLEMENTAIRE AUTRE QUE LA PREMIERE URNE OU CERCUEIL	445,00 € 135,00 €	445,00 € 135,00 €
COLOMBARIUM AVEC TAXE D'ENREGISTREMENT DE 25 € INCLUS		
CONCESSION - DUREE 15 ANS INHUMATION SUPPLEMENTAIRE AUTRE QUE LA PREMIERE URNE OU CERCUEIL	555,00 € 125,00 €	555,00 € 125,00 €
CONCESSION - DUREE 30 ANS INHUMATION SUPPLEMENTAIRE AUTRE QUE LA PREMIERE URNE OU CERCUEIL	765,00 € 225,00 €	765,00 € 225,00 €
Vacation funéraire 25 € tarif réglementé à partir de 2017	25,00 €	25,00 €
CIMETIERE SAINT SYMPHORIEN	TARIF 2019	TARIFS 2020
INHUMATION AVEC TAXE D'ENREGISTREMENT 25€ INCLUS		
CONCESSION - DUREE 15 ANS INHUMATION SUPPLEMENTAIRE AUTRE QUE LA PREMIERE URNE OU CERCUEIL	135,00 € 55,00 €	135,00 € 55,00 €
CONCESSION - DUREE 30 ANS INHUMATION SUPPLEMENTAIRE AUTRE QUE LA PREMIERE URNE OU CERCUEIL	210,00 € 95,00 €	210,00 € 95,00 €
CONCESSION - DUREE 50 ANS INHUMATION SUPPLEMENTAIRE AUTRE QUE LA PREMIERE URNE OU CERCUEIL	350,00 € 135,00 €	350,00 € 135,00 €
COLOMBARIUM AVEC TAXE D'ENREGISTREMENT DE 25 € INCLUS		
CONCESSION - DUREE 15 ANS INHUMATION SUPPLEMENTAIRE AUTRE QUE LA PREMIERE URNE OU CERCUEIL	300,00 € 125,00 €	300,00 € 125,00 €
CONCESSION - DUREE 30 ANS INHUMATION SUPPLEMENTAIRE AUTRE QUE LA PREMIERE URNE OU CERCUEIL	500,00 € 225,00 €	500,00 € 225,00 €
Vacation funéraire 25 € tarif réglementé à partir de 2017		

CIMETIERE DE BLEURY	TARIF 2019	TARIF 2020
CONCESSION - DUREE 15 ANS	135,00 €	135,00 €
inhumation supplémentaire autre que la 1ère urne ou cercueil	55,00 €	55,00 €
CONCESSION - DUREE 30 ANS	210,00 €	210,00 €
inhumation supplémentaire autre que la 1ère urne ou cercueil	95,00 €	95,00 €
CONCESSION - DUREE 50 ANS	350,00 €	350,00 €
inhumation supplémentaire autre que la 1ère urne ou cercueil	135,00 €	135,00 €

CLASSE DE DECOUVERTE - QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	2020
INFERIEUR OU EGAL A 400 €	20%
SUPERIEUR OU EGAL A 401 € ET INFERIEUR OU EGAL A 500 €	30%
SUPERIEUR OU EGAL A 501 € ET INFERIEUR OU EGAL A 600 €	40%
SUPERIEUR OU EGAL A 601 € ET INFERIEUR OU EGAL A 700 €	50%
SUPERIEUR OU EGAL A 701 € ET INFERIEUR OU EGAL A 800 €	60%
SUPERIEUR OU EGAL A 801 € ET INFERIEUR OU EGAL A 900 €	70%
SUPERIEUR OU EGAL A 901 €	80%
EXTERIEURS OU REVENUS NON COMMUNIQUES	100%

SCOLAIRE ETUDE SURVEILLEE	2019	2020
Séance étude surveillée - habitants de la commune	2,35 €	2,35 €
Séance étude surveillée - habitants hors commune	3,85 €	3,85 €
RESTAURATION SCOLAIRE SECTEUR AUNEAU	2019	2020
1 OU 2 ENFANTS	3,30 €	3,30 €
A PARTIR DU 3EME ENFANT	3,15 €	3,15 €
REPAS ADULTE	5,55 €	5,55 €
REPAS PAI (panier repas)	1,25 €	1,25 €
REPAS PERSONNEL COMMUNAL	3,15 €	3,15 €
REPAS ENFANTS EXTERIEURS AUNEAU	6,40 €	6,40 €
RESTAURATION SCOLAIRE SECTEUR BLEURY SAINT SYMPHORIEN	2019	2020
1 OU 2 ENFANTS	3,30 €	3,30 €
A PARTIR DU 3EME ENFANT	3,15 €	3,15 €
REPAS ADULTE	5,55 €	5,55 €
REPAS ENFANTS EXTERIEURS BLEURY-ST-SYMPHORIEN	6,40 €	6,40 €
REPAS PAI (panier repas)	1,25 €	1,25 €
REPAS DU PERSONNEL COMMUNAL	3,15 €	3,15 €

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 028-200056463-20201103-2020_142-DE

ECOLE DE MUSIQUE -	TARIF 2019 ANNUEL	TARIF 2020 ANNUEL
ENSEIGNEMENT- COMMUNES AB2S		
INSCRIPTION ET FORMATION MUSICALE ET PRATIQUE D'ENSEMBLE	80,00 €	80,00 €
1ER INSTRUMENT	80,00 €	80,00 €
2EME INSTRUMENTS	80,00 €	80,00 €
Inscription et formation musicale et pratique d'ensemble + 1 instrument	160,00 €	160,00 €
Inscription et formation musicale et pratique d'ensemble + 2 instruments	240,00 €	240,00 €
ENSEIGNEMENT- HORS COMMUNES		
INSCRIPTION ET FORMATION MUSICALE ET PRATIQUE D'ENSEMBLE	140,00 €	140,00 €
1ER INSTRUMENT	140,00 €	140,00 €
2EME INSTRUMENTS	140,00 €	140,00 €
Inscription et formation musicale et pratique d'ensemble + 1 instrument	275,00 €	275,00 €
Inscription et formation musicale et pratique d'ensemble + 2 instruments	425,00 €	425,00 €
LOCATION D'INSTRUMENTS - COMMUNES AB2S		
1ère ANNEE DE LOCATION	40,00 €	40,00 €
2EME ANNEE DE LOCATION	46,00 €	46,00 €
3EME ANNEE DE LOCATION	50,00 €	50,00 €
4EME ANNEE DE LOCATION	55,00 €	55,00 €

ECOLE DE MUSIQUE -	TARIF 2019 ANNUEL	TARIF 2020
LOCATION D'INSTRUMENTS- HORS COMMUNES		
1ère ANNEE DE LOCATION	46,00 €	46,00 €
2EME ANNEE DE LOCATION	51,00 €	51,00 €
3EME ANNEE DE LOCATION	56,00 €	56,00 €
4EME ANNEE DE LOCATION	65,00 €	65,00 €
Envoyé en préfecture le 12/11/2020 Reçu en préfecture le 12/11/2020 Affiché le  ID : 028-200056463-20201103-2020_142-DE		

MEDIATHEQUE DÉSIRÉ KLEIN	TARIF 2019	TARIF 2020
HABITANT DE LA COMMUNE A PARTIR DE 18 ANS	13,00 €	13,00 €
HABITANT DU CANTON A PARTIR DE 18 ANS	16,00 €	16,00 €
HABITANT HORS CANTON A PARTIR DE 18 ANS	26,00 €	26,00 €
CARTE COLLECTIVE HORS DEPARTEMENT A PARTIR DE 18 ANS	51,00 €	51,00 €
GRATUITÉ POUR LES MOINS DE 18 ANS		
Gratuité Demandeurs d'emploi et étudiants de la Commune		
Matériels dégradés ou non rendus (FORFAIT PAR LIVRE)	16,00 €	16,00 €
Matériels dégradés ou non rendus (FORFAIT PAR CD)	16,00 €	16,00 €
Matériels dégradés ou non rendus (FORFAIT PAR DVD)	41,00 €	41,00 €
TARIF DE VENTE 1 LIVRE ADULTE LORS DES BRADERIES	1,00 €	1,00 €
TARIF DE VENTE 2 LIVRES JEUNESSE LORS DES BRADERIES	1,00 €	1,00 €
TARIF DE VENTE DE 5 MAGAZINES LORS DE BRADERIES	1,00 €	1,00 €
TARIF DE VENTE DE 2 DVD LORS DES BRADERIES		1,00 €
TARIF DE VENTE DE 2 CD LORS DES BRADERIES		1,00 €
Les recettes du désherbage annuel seront reversées au CCAS sur présentation d'un titre.		

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télerecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>

DOMAINE PUBLIC	TARIF 2019	TARIF 2020
OCCUPATION COMMERCIALE TEMPORAIRE DU DP (Ex bât temporaire)/mois le M ²	21,00 €	21,00 €
EMPLACEMENT TAXI PAR AN	100,00 €	100,00 €
CAMIONS AMBULANTS (food truck, ...) TARIF A LA JOURNEE	16,00 €	16,00 €
TERRASSES OCCUPATION PERMANENTE TERRASSES FERMEES ET COUVERTES LE M ²	21,50 €	21,50 € / M ² / an
TERRASSES DEMONTABLES LE M ² TERRASSES DECOUVERTES SUR STRUCTURES DEMONTABLES (PRE-EXISTANTES)	16,00 €	16 € / M ² / an
TERRASSES SANS PARQUET NI STRUCTURE LE M ² TERRASSES EXTERIEURES SANS STRUCTURES	12,00 €	12 € / M ² / an
LOCATION D'UNE STRUCTURE (LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SERA DUE EN PLUS)	8€/MOIS/M ²	8 € / mois / m ²
ETALAGE	Jusqu'à 5 m ² gratuit occasionnel 1€ /m ² /jour Permanent forfait 120 € m ² /an	Jusqu'à 5 m ² : gratuit occasionnel 1 € / m ² / jour permanent : forfait 120 e m2 / an

COMMERCANTS DE LA SAINT COME	TARIF 2019	TARIF 2020
Par journée d'occupation pour les commerçants hors commune 8 mètres linéaires	52,00 €	52,00 €
Par journée d'occupation pour les commerçants de la ville en rapport avec leur activité commerciale 4 ML	GRATUIT	GRATUIT
Associations locales : gratuité après accord et/ou invitation de la Commune 8ML	GRATUIT	GRATUIT
TARIFS POUR LES FORAINS (MANEGES ... POUR LA DUREE CONSECUTIVE DE LA MANIFESTATION		
Par mètre carré au titre des manèges, chapiteaux et caravanes	€	
Participation pour nettoyage et collecte des déchets -	1,42 €	1,42 €
Participation pour l'eau potable, l'assainissement et l'électricité		
Taxe de 6% au profit de l'association pour la Publicité et Promotion des marchés d'Eure-et-Loir	0,08 €	0,08 €
TOTAL PAR METRE CARRE D'OCCUPATION	1,50 €	1,50 €
Tarif pour les caravanes liées à l'activité du forain par mètre carré	0,40 €	0,40 €
CHAPITEAU OU STATIONNEMENT DE CIRQUE PAR JOUR	110,00 €	110,00 €

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 028-200056463-20201103-2020_142-DE

MARCHE HEBDOMADAIRE	TARIF 2019	TARIF 2020
TARIFS ABONNES MARCHE HEBDOMADAIRE A RAISON D'UNE DEMIE JOURNEE		
Par mètre linéaire d'étalage	1,02 €	1,02 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par mètre)	0,31 €	0,31 €
Taxe de 6% au profit de l'association pour la Publicité et Promotion des marchés d'Eure-et-Loir	0,06 €	0,06 €
Sous total par mètre linéaire et par 1/2 journée	1,39 €	1,39 €
Participation pour usage de l'électricité - forfait à la 1/2 journée	1,53 €	1,53 €
TARIFS OCCASIONNELS MARCHE HEBDOMADAIRE A RAISON D'UNE DEMIE JOURNEE		
Par mètre linéaire d'étalage	1,22 €	1,22 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par mètre)	0,31 €	0,31 €
Taxe de 6% au profit de l'association pour la Publicité et Promotion des marchés d'Eure-et-Loir	0,31 €	0,31 €
Sous total par mètre linéaire et par 1/2 journée	1,60 €	1,60 €
Participation pour usage de l'électricité - forfait à la 1/2 journée	1,53 €	1,53 €
TARIFS VENTES DEBALLAGES EPISODIQUES A RAISON D'UNE DEMIE JOURNEE		
Forfait par 1/2 journée	51,00 €	51,00 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets - forfait 1/2 journée	1,02 €	1,02 €
Taxe de 6% au profit de l'association pour la Publicité et Promotion des marchés d'Eure-et-Loir	3,06 €	3,06 €
TOTAL PAR DEMI-JOURNEE	55,08	55,08
Pour les "abonnés" du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée : Les abonnés doivent payer leur emplacement par trimestre. Le règlement est sollicité au début de chaque trimestre et non remboursable en cas d'absence.		
MARCHE HEBDOMADAIRE		
<ul style="list-style-type: none"> Compte tenu de la crise sanitaire exceptionnelle subie cette année, les commerçants ambulants réguliers du marché hebdomadaire du vendredi bénéficieront de la gratuité de leur emplacement jusqu'à la fin de l'année 2020. Les commerçants ambulants du marché fermier hebdomadaire créé lors de sa séance du conseil municipal du 3 novembre 2020, bénéficieront de la gratuité de l'emplacement jusqu'au vote des prochains tarifs communaux, cette période d'essai permettra tant à la commune qu'aux commerçants d'apprécier l'intérêt ou non de pérenniser le marché. 		

FORAINS HORS SAINT-COME / CIRQUES	TARIF 2019	TARIF 2020
Tarif pour les caravanes liées à l'activité par mètre carré	0,40 €	0,40 €
CHAPITEAU OU STATIONNEMENT DE CIRQUE PAR JOUR	110,00 €	110,00 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets -	0,37 €	0,37 €
Participation pour l'eau potable, l'assainissement et l'électricité	1 €/M ² /AN	1 € / m ² / an

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

SLOW

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son ID: 028-200056463-20201103-2020_142-DE Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télerecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>

Transmis au Représentant de l'Etat

SALLES COMMUNALES	TARIF 2019 ANNUEL	TARIF 2020 ANNUEL
SALLE D'EQUILLEMONT		
Tarif unique pour l'ensemble par jour en semaine (LMJV)	120,00 €	120,00 €
Tarif unique pour l'ensemble forfait en week-end (SD)	295,00 €	295,00 €
Tarif pour utilisation commerciale uniquement en semaine /jour	370,00 €	370,00 €
Caution obligatoire semaine ou week-end	500,00 €	500,00 €
FOYER CULTUREL		
Tarif unique pour l'ensemble par jour en semaine (LMJV)	740,00 €	740,00 €
Tarif unique pour l'ensemble forfait en week-end (SD)	1 060,00 €	1 060,00 €
Tarif pour utilisation commerciale uniquement en semaine /jour	1 060,00 €	1 060,00 €
Caution obligatoire semaine ou week-end	1 000,00 €	1 000,00 €
ESPACE DAGRON - SALLE DE CONFERENCE RDC		
Tarif pour utilisation commerciale uniquement en semaine /jour	520,00 €	520,00 €
Caution obligatoire semaine (LMJV)	1 000,00 €	1 000,00 €
SALLE SAINT SYMPHORIEN -" GENERAL PATTON"		
Tarif unique pour l'ensemble avec couverts pour 100 personnes		
forfait week-end (SD) habitants de la commune	345,00 €	345,00 €
forfait week-end (SD) habitants hors commune	695,00 €	695,00 €
Utilisation commerciale par jour en semaine (LMJV)	290,00 €	290,00 €
Caution obligatoire semaine ou week-end	500,00 €	500,00 €
SALLE DE BLEURY - "BERNARD CHÂTEAU"		
forfait week-end (SD) habitants de la commune	295,00 €	295,00 €
forfait week-end (SD) habitants hors commune	450,00 €	450,00 €
Utilisation commerciale par jour en semaine (LMJV)	290,00 €	290,00 €
Caution obligatoire semaine ou week-end	500,00 €	500,00 €
CEREMONIE OBSEQUES CIVILES TOUTES SALLES	100.00 €	100,00 €

REPROGRAPHIE	TARIF 2019 ANNUEL	TARIF 2020 ANNUEL
A4 NOIR ET BLANC RECTO	0,15 €	0,15 €
A4 COULEUR RECTO	0,20 €	0,20 €
A3 NOIR ET BLANC RECTO	0,30 €	0,30 €
A3 COULEUR RECTO	0,35 €	0,35 €
A4 NOIR ET BLANC RECTO-VERSO	0,25 €	0,25 €
A4 COULEUR RECTO-VERSO	0,30 €	0,30 €
A3 NOIR ET BLANC RECTO-VERSO	0,40 €	0,40 €
A3 COULEUR RECTO-VERSO	0,45 €	0,45 €

PUBLICITE NAVETTE COMMUNALE	TARIF 2019 ANNUEL	TARIF 2020 ANNUEL
PANNEAU ARRIERE 1,50 m x 0,50 m tarif par semaine	80,00 €	80,00 €
PANNEAU LATERAL partagé en 4 espaces tarif/semaine/espace	50,00 €	50,00 €

ARTICLE 2 : Dit que les recettes sont inscrites au Budget Principal de la Commune.

Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

SLC

ID : 028-200056463-20201103-2020_142-DE



Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le

 SLOW

ID : 028-200056463-20201103-2020_142-DE